



MINI ÉDITORIAL: RECYCLAGE

Les matières récupérées au recyclage sont une ressource ayant une valeur économique. Comme société, nous devrions reconnaître cette valeur en s'assurant de la gratuité du recyclage pour les citoyens. Les déchets destinés à l'enfouissement, de plus en plus dispendieux pour les municipalités doivent être taxés à la hauteur des coûts du recyclage. Les municipalités sont grandement concernées en ce qui a trait à l'établissement d'un système équitable de gestion des déchets. À cet égard, il faut souligner le travail méritoire de la municipalité de St-Anicet qui prévoit "doter chaque résidence d'un gros bac roulant" pour augmenter la participation citoyenne au recyclage. Les gens consciencieux qui s'efforcent de faire du recyclage doivent cesser de payer pour les négligents qui ne se "bâdrent" pas de recycler. Les déchets, taxés selon les quantités générées, doivent financer le recyclage! Là se trouve l'incitatif déterminant pour s'assurer que notre société prenne au sérieux le recyclage et lègue aux générations futures une planète vivable.

UN SAC POUR L'ENVIRONNEMENT

En achetant un sac "CIEL" au coût de 10.00\$, nous contribuons à assainir l'environnement et à financer nos objectifs de conservation.

Pour diminuer les 2 milliards de sacs en plastique éparpillés chaque année dans la nature et nos sites d'enfouissement;

pour contribuer à laisser une planète vivable aux enfants qui naissent aujourd'hui;

Vive le sac de magasinage recyclable!



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE **Dimanche le 11 juin 2006 à 13 heures au siège social**
Annuelle **à la salle de la cabane à sucre au 4985 Montée Quesnel, St-Anicet.**

Au programme,

⇒ **le rapport du président dont voici les grands titres:**

*adhésion des membres *entente de conservation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) *nouveau territoire *demande de dérogation à la Commission de protection agricole (CPTAQ) *creusage du ruisseau Foran *atelier sur la conservation des milieux naturels *activités du conseil d'administration *activités des comités *mise à jour de notre site internet *sacs réutilisables *empiètement sur le territoire de CIEL .

⇒ **histoire des mouvements environnementaux de la région du Suroît:**

À l'occasion du 10^{ième} anniversaire de CIEL, nous avons pensé offrir un aperçu du cheminement ayant mené à la création des divers mouvements environnementaux de notre région.

⇒ **présentation d'un film d'une durée de 20 minutes sur le creusage du ruisseau Foran.**

⇒ **marche dans les sentiers pour ceux qui le désirent.**

Consommer moins, consommer d'une manière responsable.



LES MENSONGES DU QUÉBEC

Partout dans le monde, on perçoit le Québec comme un champion de la protection des grands espaces vierges.

Erreur : même les États-Unis font mieux que lui !

PAR GEORGES-HÉBERT GERMAIN

Douze pour cent de leur territoire ! Voilà ce que les pays réunis au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, se sont engagés à protéger. Une forêt, un marécage, un massif montagneux est déclaré protégé quand on peut – même la molle et changeante Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec le dit – y « assurer le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ». Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), toute activité industrielle (forestière, minière, hydroélectrique) doit donc en être exclue.

Quinze ans plus tard, le Canada se vante d'avoir atteint son objectif aux trois quarts : 8,69 % de son territoire est constitué d'aires protégées. Certains pays prétendent avoir fait mieux que cela, et même avoir dépassé l'objectif. L'Allemagne clame que 31,49 % de son territoire est protégé. L'Italie, 19 %. La France, 13,27 %. Faut voir ce qu'on entend par « aire protégée ».

L'UICN a classé les niveaux de protection en six catégories, numérotées de I à VI par ordre décroissant de contraintes. Si on considère les trois premières, les plus contraignantes, les pays européens qui se targuent d'être les champions mondiaux de la protection de la nature font moins bien que le Canada. La quasi-totalité des aires qu'ils protègent appartiennent en effet aux trois dernières catégories.

Toutes proportions gardées, le Québec a cinq fois plus d'aires de catégorie I, II et III que la France, et autant que l'Allemagne et l'Italie. Le Canada, 12 fois plus. Pas de quoi se péter les bretelles pour autant.

En fait, étant donné sa jeune histoire, sa faible population et son étendue, le Canada devrait faire au moins 100 fois mieux dans ce domaine que tous les pays d'Europe et même que les États-Unis, où la densité de la population (30 habitants par kilomètre carré) est 10 fois plus élevée que dans l'ex-« plus meilleur pays du monde ». Les Américains sont peut-être les plus grands pollueurs de la planète, ils protègent tout de même 25 % de leurs terres, dont 7,5 % dans les catégories les

plus restrictives, soit trois fois plus qu'au Québec.

Quand le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) prétend que 5,8 % du territoire québécois est protégé, il inclut dans son calcul des aires qui ne le sont que provisoirement ou incomplètement (catégories IV, V ou VI de l'UICN), ou encore qui le sont forcément parce qu'à peu près inaccessibles. Ainsi, les monts Torngat (45 000 km²), situés entre la baie d'Ungava et la mer du Labrador – le bout du monde –, sont protégés à 54,4 %. Pour les Naskapis, qui jadis fréquentaient cette région, c'était là qu'habitaient les mauvais esprits. Aujourd'hui, c'est un vide démographique quasi absolu. Pas sorcier à protéger.

Par contre, plus la nature est proche de nous, moins son sort et sa santé semblent nous préoccuper. Il n'y a presque plus de vraie nature en Montérégie, déboisée à 70 %. Et les basses terres du Saint-Laurent, territoire de 40 000 km² où habitent 90 % des Québécois, ne sont protégées qu'à 1,44 %. Jadis, on y trouvait 93 % des espèces végétales et 60 % des oiseaux du Québec ; aujourd'hui, près de 500 espèces animales ou végétales sont en péril. Au train où vont les choses, on finira par croire que les mauvais esprits y ont maintenant élu domicile.

Le saccage des forêts du Sud s'est fait sans qu'on proteste vraiment. Par contre, on se scandalise qu'il y ait des coupes à blanc dans l'espace boréal, que très peu d'entre nous fréquentent. Les grandes étendues sauvages – forêt profonde, taïga, toundra, steppes, déserts – font rêver. On n'y va jamais, mais on veut qu'elles restent propres et soient bien protégées. Pendant ce temps, sous prétexte qu'on ne peut faire autrement, on laisse se détériorer les rivières, les tourbières, les lacs, les forêts qui nous entourent ou que nous traversons tous les jours. Ainsi, en défendant ce qui n'est pas réellement menacé, le MDDEP satisfait déjà pas mal de monde. De plus, il tord assez honteusement les chiffres, intégrant dans ses calculs des territoires qui ne sont pas vraiment protégés.

Article tiré de la revue
L'ACTUALITÉ
Édition du 1^{er} mars 2006
Page 38 & 39.

Le lynx du Canada a trouvé refuge dans les forêts de la Dumoine.

Anticosti, par exemple. On y fait de la coupe de bois de façon intensive. Et de la prospection minière sur toute l'étendue de l'île.

On sait, depuis les années 1950, qu'il y a du pétrole et du gaz en abondance sous l'épaisse table calcaire anticostienne. Ce qu'on cherche, maintenant, c'est une manière d'exploiter sans trop de frais ces bassins liquides et gazeux. Quand on aura trouvé, on va passer à l'action. Et lentement, inexorablement, détruire un incomparable trésor, un écosystème unique, possédant une flore et une faune particulières... réputées protégées. Pareil mensonge n'est pas nouveau. À sa création, en 1895, le parc des Laurentides était totalement protégé par une loi claire, nette et explicite. Dix ans plus tard, sans même qu'on se soit donné la peine de changer son statut, il était entièrement couvert de concessions forestières.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Société pour la nature et les parcs du Canada refusent de considérer comme protégé ce qui ne l'est pas véritablement. Selon eux, le Québec ne protège pas 5,8 % de son territoire, mais à peine 3,4 %. Une étude menée en février 2005 par le WWF-Canada à la demande de *Quatre-Temps*, le périodique des Amis du Jardin botanique de Montréal, nous informe que le Québec (même à 5,8 %) est dans le peloton de queue des provinces. Seuls le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard viennent der-

rière. La Colombie-Britannique a déjà franchi les 12 %, et l'Ontario, qui ne fait pas de calculs tordus, en est à 8,7 %.

Québec a revu sa stratégie à la baisse en 2000 et s'est engagé à protéger 8 % – et non plus 12 % – de son territoire avant la fin de 2005... puis de 2007. Par contre, « l'objectif de 8 % ne s'applique plus à l'ensemble du territoire, mais à chacune de ses 13 provinces naturelles », dit Patrick Beauséne. Voilà un bon pas en avant. Mais dans la vallée du Saint-Laurent, où le territoire est en grande partie privé, Québec devrait, pour passer de 1,44 % à 8 % d'aires protégées, acquérir et aménager plus de 2 500 km² de terres parmi les plus chères de la province. Impensable. Patrick

ENVIRONNEMENT

Beauséne en convient. Il ajoute cependant que le gouvernement peut agir avec des partenaires privés, des groupes écologistes, qu'il peut coordonner les efforts, les idées, la recherche...

Dans le sud habité, par exemple, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel encourage les propriétaires de milieux naturels privés à protéger leur bien en échange d'une exemption d'impôt foncier. Il y a aussi des organismes, comme Canards Illimités et Conservation de la nature Canada (tous deux d'ascendance américaine), qui, avec l'appui logistique et parfois financier des gouvernements fédéral et provincial, protègent des sites naturels. Canards Illimités a déjà investi plus de 50 millions de dollars au Québec pour aménager ou protéger 190 sites en milieu humide.

Révoons un peu : imaginons qu'un jour la nature, la vraie, la sauvage – et non celle des terrains de golf – se refasse autour de nos villes. C'est possible. Dans l'état actuel des choses, on ne peut cependant compter sur le seul gouvernement pour que ce rêve se réalise. « Un tel projet, conclut Patrick Beauséne, c'est l'affaire de tout le monde. »

Plus la nature est proche de nous, moins son sort et sa santé semblent nous préoccuper. Il n'y a presque plus de vraie nature en Montérégie, déboisée à 70 %.